

Le 24 novembre 2020

PAR COURRIEL

**Karine Charest**  
 Directrice – Affaires corporatives et  
 gouvernance  
 Édifice Jean-Lesage  
 21<sup>e</sup> étage  
 75, boulevard René-Lévesque Ouest  
 Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2020-0390**

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 27 octobre 2020, accompagnée d'un tableau à compléter, et dans laquelle vous nous demandez :

*« ... des informations et des données concernant les la représentation des noirs.es dans les organismes publics, sociétés d'État et villes du Québec. » (sic)*

Tout d'abord, tel que mentionné dans notre réponse précédente (référence DAI-2020-0289), nous vous réitérons qu'Hydro-Québec ne réalise pas un recensement obligatoire de ses employés afin de savoir s'ils appartiennent à des groupes de minorités visibles ou ethniques. Une auto-déclaration volontaire leur est toutefois possible, laquelle vise simplement à connaître auquel des 5 groupes visés par cette loi ils s'identifient.

Ainsi, nous ne détenons pas d'informations spécifiques quant à nos employés provenant des communautés noires. En conséquence, nous invoquons l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe. Toutefois, vous trouverez ci-après les informations quant aux employés s'étant volontairement auto-déclarés appartenir à un groupe de minorité visible.

<b>En date du 30 septembre 2020</b>	<b>Total</b>	<b>Minorité visible selon l'auto-déclaration volontaire</b>
Effectif de votre organisation toute catégorie confondue	20 426	1335
Haute direction (cadres supérieurs)	44	2
Cadres (autres que la haute direction)	1936	70
Professionnel (incl. Conseillers, Professionnels, Réseau, Scientifiques & Ingénieurs)	7751	780
Non professionnel (Métier, Technicien et Bureau)	10 695	483
Vice-présidence Ressources humaines :		
Direction des ressources humaines	7	0
Cadres ressources humaines	74	0
Professionnel ressources humaines (incl. Conseillers, Professionnels & Ingénieurs)	467	31

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest

p. j.